



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

56^e séance plénière

Jeudi 18 novembre 1999, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

En l'absence du Président, M. Rodríguez Parrilla (Cuba), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 47 de l'ordre du jour

La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Rapports du Secrétaire général (A/54/311, A/54/355)

Projets de résolution (A/54/L.24/Rev.1, A/54/L.27)

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Colombie, qui va présenter le projet de résolution A/54/L.24/Rev.1.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : La Colombie a l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le projet de résolution A/54/L.24/Rev.1, intitulé «La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement».

Je dois adresser nos remerciements au Secrétaire général et aux différents organismes du système, qui nous

ont communiqué en temps voulu des rapports détaillés sur la situation en Amérique centrale. Nos remerciements s'adressent également à la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA). Ces rapports attestent les progrès obtenus et témoignent des tâches qui restent encore à accomplir, notamment après les ravages causés par le cyclone Mitch.

La paix dont jouissent actuellement les pays frères d'Amérique centrale est l'aboutissement d'un processus difficile, qui a eu le mérite d'illustrer la fermeté de sentiment et d'attitude des peuples et des gouvernements de notre région. Pour les habitants de l'Amérique centrale, comme pour toutes les nations et sociétés, la paix est l'élément indispensable pour surmonter les obstacles au développement économique et social. Aujourd'hui, nous disposons de la légitimité nécessaire pour nous atteler à la consolidation des démocraties nouvelles.

La Colombie a appuyé avec détermination la recherche de la paix en Amérique centrale depuis les premiers efforts menés sous l'égide du Groupe de Contadora, en 1983, le processus d'Esquipulas, en 1986, et l'accord de paix d'Esquipulas II, en 1987. C'est pourquoi, nous avons l'honneur d'affirmer que 12 ans après la signature de l'accord, le moment est venu de rendre hommage aux gouvernements et aux peuples d'Amérique centrale pour leur détermination, leur courage et leur résolution inébranlable de promouvoir la cause de la paix, les droits de l'homme, le développement durable et l'État de droit.

Cette année a été difficile, mais elle a été fructueuse. Un certain nombre de processus électoraux démocratiques ont été menés dans le calme et dans une totale garantie de sécurité. Cela a été un signe positif de renforcement de la démocratie dans la région. Il est vrai que l'ouragan Mitch — la pire catastrophe naturelle qui est jamais touché la région — a eu des conséquences qui ont failli réduire à néant les progrès réalisés dans le processus. Pourtant, ce même phénomène naturel a eu des répercussions positives au sein de la communauté internationale qui a réagi en manifestant sa solidarité et qui a accordé un appui considérable à la reconstruction et au redressement des pays les plus durement touchés et de la région en général.

Les rapports du Secrétaire général nous confirment que la consolidation des institutions régionales se poursuit. À preuve, les efforts du Système d'intégration de l'Amérique centrale et de la Banque centraméricaine d'intégration économique. Dans le même ordre d'idées, l'Alliance pour le développement durable, qui définit les priorités stratégiques régionales pour promouvoir le respect de la paix, la vie, les droits de l'homme, la diversité ethnique, l'intégration économique et le développement durable, a continué de faire son travail avec diligence. En outre, nous avons fait une place à la Cour centraméricaine de Justice dans le système des institutions régionales. Ce sont là, sans aucun doute, les piliers du processus.

Nous devons souligner le rôle important que jouent le Secrétaire général, ses représentants spéciaux, les organes et les programmes de l'ONU, les groupes d'appui, les bailleurs de fonds, les institutions financières et la communauté internationale. Nous invitons de nouveau tous ces acteurs à éviter de mettre en danger le résultat des luttes, les enseignements et les succès du processus. Très pertinente est donc la remarque du Secrétaire général lorsqu'il affirme à ce sujet dans son rapport que :

«On ne devrait pas sous-estimer les difficultés auxquelles doivent faire face les gouvernements d'Amérique centrale, en particulier pour concilier les impératifs de la croissance économique, de la stabilité et de l'équité, condition indispensable à l'instauration d'une paix durable.» (A/54/311, par. 57)

Le projet de résolution dont nous sommes saisis est un résumé des progrès réalisés à ce jour, en même temps que de tout ce qui reste à faire. Nous invitons tous les États Membres à l'adopter par consensus, en marque de solidarité aux peuples et aux gouvernements d'Amérique centrale.

M. Orellana Mercado (Honduras) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, à travers vous et au nom des pays d'Amérique centrale — le Costa Rica, la République dominicaine, El Salvador, le Guatemala, le Nicaragua, le Panama et le Honduras — les pays coauteurs du projet de résolution intitulé «La situation en Amérique centrale: processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement». Leur parrainage démontre en effet la solidarité qu'ils ont toujours manifestée à nos pays. Nous remercions également l'Assemblée générale de son appui et nous sommes convaincus que, comme les années précédentes, le projet de résolution sera adopté par consensus.

Nous transmettons aussi nos remerciements au Représentant permanent de la Colombie pour sa superbe présentation du projet de résolution à l'Assemblée générale.

Cette année marque le douzième anniversaire de la signature d'Esquipulas II, et cela fait 10 ans que les gouvernements des pays d'Amérique centrale ont demandé à l'ONU de participer à la mise en oeuvre de cet accord. Depuis lors, les peuples et les gouvernements des pays d'Amérique centrale ont été épaulés dans le processus d'établissement d'une paix ferme et durable par l'Organisation, le groupe des amis de l'Amérique centrale et, à titre bilatéral, par de nombreux pays et par le Groupe de Rio dont nous sommes maintenant membres à part entière.

Grâce à l'appui de l'ONU et de la communauté internationale en général, l'Amérique centrale a fait de grands progrès depuis que l'Assemblée générale a examiné ce point pour la première fois en 1983. Tous nos pays ont maintenant des régimes politiques pluralistes et ont fait des progrès considérables vers l'édification de la démocratie, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme, l'instauration de l'État de droit et le développement durable.

Afin d'atteindre les objectifs de renforcement de la paix et d'assurer le développement de la région, nous avons signé un certain nombre d'accords, parmi lesquels les accords d'Esquipulas II en 1987, le Protocole de Tegucigalpa en 1991, la Déclaration de Guácimo, l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale en 1994 et, plus récemment, le 9 octobre dernier, la deuxième Déclaration de Guatemala.

De même, l'appui de l'ONU, grâce aux opérations de maintien de la paix, a été décisif pour la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement. La présence de l'ONU, qui s'est manifestée par des

opérations telles que le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale, la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador et la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala, a été indispensable durant les moments les plus critiques, où la région aspirait à mettre fin aux conflits armés. La transformation de ces opérations de maintien de la paix en missions de vérification et, parfois, en services de suivi, confirme les résultats positifs auxquels sont parvenues la communauté internationale et les organisations régionales dans leurs efforts pour consolider la paix en Amérique centrale.

Dans le domaine de la sécurité publique, qui reste un sujet de préoccupation majeure et constant de nos gouvernements, nous avons étendu le champ d'action du pouvoir civil et nous avons fait des efforts pour renforcer et accélérer le processus visant à confier l'administration de la justice à des institutions judiciaires. Ces efforts dans le domaine de la sécurité publique et des droits de l'homme sont menés au plan régional, par le biais de sommets de chefs d'État et de ministres.

Sur le plan économique également, nous avons fait d'importants progrès. Nous prenons part aux accords régionaux de coopération économique et aux sommets régionaux qui donnent priorité aux questions relatives à la situation socioéconomique en Amérique centrale, à la vulnérabilité de la région aux catastrophes naturelles, au développement durable et à l'intégration commerciale, et qui soulignent l'importance de ces questions pour la consolidation de la démocratie, l'instauration d'un État de droit, la participation de la société civile et les droits de l'homme.

Les progrès systématiques réalisés par l'Amérique centrale ont failli être annihilés par les destructions consécutives au passage de l'ouragan Mitch, en octobre 1998. Un an après que Mitch eut frappé la région, les peuples, la société civile et les gouvernements d'Amérique centrale ont fait de gros efforts pour reconstruire et transformer nos pays. Au cours de ce processus, nous avons pu constamment compter sur l'appui de la communauté internationale, qui a réagi immédiatement et de façon continue pour faire face à l'un des pires ouragans de ce siècle.

Cette solidarité s'exprime dans la Déclaration de Stockholm, laquelle propose, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/54/311), un plan d'action pour l'avenir qui donne la priorité à «un processus alliant transparence et réalisme politique; consolidation de la démocratie et bonne gouvernance afin de renforcer la décentralisation avec la participation active de la société civile; promotion des droits fondamentaux de la personne en tant qu'objectif permanent,

l'accent étant mis sur l'égalité entre les sexes et les droits des enfants et des populations autochtones».

Pour reprendre les paroles prononcées au début de l'Assemblée générale par le Président de la République du Honduras, S. E. M. Carlos Roberto Flores,

«L'Amérique centrale s'apprête à franchir le pont qui mène à l'autre millénaire, et ce en étant plus intégrée que jamais, car les républiques qui en font partie souscrivent à un idéal commun d'union pour être plus fortes, pour jouer un rôle essentiel sur le continent américain, pour faire de l'isthme un point de convergence stratégique des échanges mondiaux et une réussite qui serve d'exemple et de référence à la communauté mondiale.» (A/54/PV.8, p. 3)

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole au représentant du Mexique qui va présenter le projet de résolution A/54/L.27.

M. Albin (Mexique) (*parle en espagnol*) : C'est pour la délégation du Mexique un grand honneur que de présenter, au nom des pays coauteurs, le projet de résolution intitulé «Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala», publié sous la cote A/54/L.27. Outre les pays qui figurent dans le projet, qui sont les pays formant le Groupe des Amis du processus de paix guatémaltèque, les délégations des pays suivants se sont également portées coauteurs du projet de résolution : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Finlande, la France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Uruguay.

Comme on le constatera, dans le préambule, on passe brièvement en revue les différents rapports qui ont été présentés pour examen à l'Assemblée. On souligne également le rôle joué par la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala à l'appui du processus de paix et le fait que les parties se sont déclarées favorables au maintien de la Mission au Guatemala.

Dans le dispositif, l'Assemblée accueille avec satisfaction le neuvième rapport de la Mission et le rapport de la Commission de clarification historique et ses recommandations. Elle prend note avec satisfaction des progrès accomplis dans l'application des accords de paix, ainsi que de l'action menée par les commissions créées dans le cadre de ces accords.

Le projet de résolution souligne que des réformes essentielles doivent encore être menées à bien, notamment

dans les domaines fiscal, militaire et électoral, et qu'il importe donc au plus haut point que les accords de paix continuent d'être respectés en 2000. On y encourage le Gouvernement à appliquer la décision qu'il a prise d'adopter une nouvelle doctrine militaire et d'appliquer les accords relatifs à la Maison militaire du Président.

Il est également souligné dans le texte que la réalisation des objectifs fiscaux arrêtés dans l'Accord concernant les aspects socioéconomiques et la situation agraire est essentielle, et le Gouvernement est invité à redoubler d'efforts pour promouvoir les droits de l'homme, en tenant compte des recommandations formulées dans le rapport de la MINUGUA; à tout faire pour faciliter l'enquête sur l'assassinat de Mgr Juan José Gerardi Conedera, et à donner suite aux recommandations de la Commission de clarification historique, en vue de promouvoir la réconciliation nationale.

Je voudrais ici attirer l'attention du Secrétariat sur la nécessité d'aligner la version espagnole sur la version anglaise.

Le projet de résolution accueille d'autre part avec satisfaction que les candidats aux élections présidentielles issus des principaux partis politiques se soient engagés à appliquer les accords de paix et se soient déclarés favorables à la prorogation du mandat de la MINUGUA, et il encourage les parties et tous les secteurs de la société guatémaltèque à continuer à s'efforcer d'atteindre les objectifs des accords de paix.

Un point très important est l'invitation lancée à la communauté internationale, aux institutions, fonds et programmes des Nations Unies de continuer d'inscrire leurs programmes et projets d'assistance technique et financière dans le cadre de l'application des accords de paix. Dans ce contexte, on insiste sur l'importance d'une coopération étroite entre ces organismes.

Le texte souligne le rôle de la MINUGUA en tant que moyen essentiel de consolider la paix, de promouvoir le respect des droits de l'homme et de donner confiance dans l'application des accords de paix, et par conséquent, propose à l'Assemblée qu'elle décide de proroger le mandat de la Mission du 1er janvier au 31 décembre 2000.

Enfin, le Secrétaire général est prié de présenter à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale un rapport actualisé présentant ses conjectures sur le processus de paix après le 31 décembre 2000, ainsi que des recom-

mandations, et de tenir l'Assemblée générale pleinement informée de l'application de la présente résolution.

Le Guatemala entre dans le nouveau millénaire avec un tout autre visage, un visage où transparait la volonté et la conviction d'un peuple à l'égard de la paix, la certitude découlant de l'établissement d'institutions politiques, économiques et sociales nouvelles et meilleures, et l'espoir justifié d'un avenir marqué par une élévation des niveaux de vie.

C'est essentiellement au peuple guatémaltèque que nous devons notre satisfaction face aux progrès réalisés dans le processus de paix. Il reste encore beaucoup à faire, bien entendu, mais nous sommes convaincus que l'attachement du Gouvernement et de la société guatémaltèques à la paix et au développement donne la garantie que les objectifs des accords de paix seront pleinement atteints.

L'Assemblée générale a devant elle une toute nouvelle occasion de réaffirmer son appui et sa solidarité au processus de paix au Guatemala. L'ONU peut partager la satisfaction et l'espoir que donne cette autre expérience réussie de son activité en faveur de la paix. Les coauteurs sont convaincus que le projet de résolution A/54/L.27 pourra compter sur l'appui unanime de l'Assemblée générale.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Mon collègue et ami, Angel Edmundo Orellana Mercado, Ambassadeur et Représentant permanent du Honduras auprès de l'Organisation des Nations Unies, a traité du thème général de notre ordre du jour, au nom de tous les pays d'Amérique centrale. Je voudrais évoquer à cette occasion le projet de résolution sur la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala, publié sous la cote A/54/L.27, récemment présenté par mon collègue du Mexique.

Je voudrais d'abord exprimer ma gratitude pour l'initiative prise par la Colombie, l'Espagne, les États-Unis, le Mexique, la Norvège et le Venezuela qui ont coparrainé ce projet de résolution. Ces pays — les Amis du processus de paix au Guatemala — ont beaucoup fait pour aider la négociation et la mise en oeuvre des Accords de paix au Guatemala. Nous nous réjouissons particulièrement de l'objectif fondamental de cette proposition, à savoir la présence continue de la Mission de vérification des Nations Unies dans mon pays.

Je pense que cela reflète le sentiment de la majorité des Guatémaltèques, et certainement celui de mon gouvernement. Il est remarquable qu'au cours de la campagne politique pour le premier tour, il y a 12 jours, des élections

législatives dont l'issue sera décidée au deuxième tour, le 26 décembre, tous les partis politiques ont exprimé leur plein appui à la mise en oeuvre des Accords de paix et à la présence continue au Guatemala de la Mission de vérification. La MINUGUA fait partie intégrante de ces Accords.

La MINUGUA est devenue opérationnelle à la fin de 1994, suite à ce qui avait été convenu entre le Gouvernement et la Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca dans l'Accord général relatif aux droits de l'homme, signé en mars de cette année-là. Mais son mandat a été sensiblement élargi par l'Accord pour une paix ferme et durable, signé en décembre 1996, par lequel la MINUGUA était supposée vérifier le respect par toutes les parties des engagements pris. La Mission fut priée par les parties signataires de devenir un facteur de confiance et de certitude en vue de la réalisation des accords mentionnés dans l'échéancier convenu, qui couvre la période 1997-2000. Le mandat de la MINUGUA englobe la vérification, l'exercice de bons offices, la prestation de services consultatifs et l'appui technique, ainsi que des services d'information.

Comme il est naturel avec un mandat aussi vaste, complexe et délicat, le travail de la MINUGUA ne s'est pas fait sans problèmes ni controverses, mais nous pensons qu'il a été conduit de façon exemplaire, au crédit de l'ONU et pour le bien du Guatemala. Comme je l'ai dit, la présence de la MINUGUA a été décisive pour une évolution favorable du processus de paix, qui a considérablement progressé. La nature transparente et ouverte des élections législatives illustre notre avance dans la consolidation d'une démocratie pluraliste.

En même temps, et comme il fallait s'y attendre, beaucoup reste à faire, ce que montre le projet de résolution dont nous sommes saisis. Certains des engagements importants auxquels il fallait donner suite au cours des trois dernières années n'ont pas été suivis d'effet ou ne l'ont été que partiellement. La concrétisation d'autres engagements n'était attendue qu'en 2000. Tant que l'Accord relatif à un échéancier de mise en oeuvre, d'exécution et de vérification des accords de paix est en vigueur, il serait impensable de se passer de la présence et des bons offices de l'ONU.

Enfin, du point de vue de l'ONU elle-même, sa prestation en Amérique centrale en général et au Guatemala en particulier devrait être considérée au total comme un succès éclatant. L'Organisation a aidé les gouvernements et la société civile à trouver des voies de réconciliation là où existaient des conflits, tout en les aidant à reprendre la voie du développement dans les situations de stagnation ou de régression économique. L'ONU a toujours agi sans pro-

gramme particulier, guidée par les grands principes d'éthique que la Charte lui imposait, et par les orientations des acteurs nationaux ayant pris part à ce succès. Il est donc approprié que l'ONU continue d'être présente jusqu'à ce que le processus de paix soit totalement consolidé.

Pour toutes ces raisons, je m'associe aux coauteurs du projet de résolution pour demander à tous les membres de l'Assemblée de l'appuyer.

Mme Rasi (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les États de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne - la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie — et les pays associés, Chypre et Malte, souscrivent à cette déclaration.

Je voudrais d'abord exprimer notre gratitude au Secrétaire général qui nous a fourni des rapports excellents et détaillés sur la situation en Amérique centrale et sur la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala. Nous voudrions exprimer surtout notre gratitude pour leur distribution ponctuelle. Nous attendons avec intérêt le quatrième rapport sur la mise en oeuvre des Accords de paix au Guatemala.

L'Union européenne reconnaît avec une vive satisfaction que tous les pays d'Amérique centrale vivent sous un régime démocratique, et que la démocratisation et le développement social dans la région ont progressé. Non seulement la paix règne dans l'ensemble de l'isthme, mais la démocratie s'y est enracinée en tant que système politique généralement accepté. En fait, des progrès substantiels ont été faits depuis 1983, lorsque cette question a été discutée pour la première fois.

L'Union européenne appuie cette évolution positive et encourage les pays de la région à continuer dans cette voie. Des élections ont eu lieu récemment dans l'ordre et la transparence. Mais, pour améliorer la participation électorale — pierre angulaire d'une démocratie véritable —, des mesures législatives et administratives fermes sont parfois nécessaires en vue de faciliter le vote de tous.

L'année dernière la région de l'Amérique centrale a été ravagée par l'ouragan Mitch. L'Union européenne a fourni des secours humanitaires et aidé à la reconstruction. Dans les mois qui ont suivi la catastrophe, il est devenu manifeste que ces efforts ne suffisaient pas à eux-seuls. Il faut également un changement, et sur ce point l'Union européenne a poursuivi son dialogue avec les pays touchés par cette

catastrophe afin de s'assurer que les peuples de la région continuent de récolter les fruits de la paix, de la liberté, de la démocratie et du développement.

La conférence qui s'est tenue à Stockholm au mois de mai a jeté les bases solides de notre coopération dans ce domaine. Nous nous sommes engagés à partager la responsabilité de la reconstruction et de la transformation des pays concernés. Cela crée un partenariat à long terme fondé sur les priorités définies par les pays d'Amérique centrale et sur les objectifs et principes suivants, réaffirmés dans la Déclaration de Stockholm du 28 mai 1999 : l'atténuation des vulnérabilités sociales et écologiques de la région; la reconstruction et la transformation de l'Amérique centrale sur la base d'un processus alliant transparence et bonne gouvernance; la promotion du respect des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes et des droits des enfants, des groupes ethniques et des minorités; et l'intensification des efforts visant à réduire le fardeau de la dette extérieure. L'Union européenne se félicite de la création, en septembre à Madrid, d'un mécanisme de suivi de la Déclaration de Stockholm.

L'Union européenne a appuyé les efforts déployés au niveau international et régional en vue de parvenir à une paix négociée en Amérique centrale depuis le début, y compris les efforts du Groupe de Contadora, qui a été créé en 1983, le processus d'Esquipulas, qui a débuté en 1986, et le traité de paix d'Esquipulas II de 1987. Le dialogue de San José, engagé depuis 1983 par les pays d'Amérique centrale et l'Union européenne, a assurément contribué à la naissance de l'initiative de l'Amérique centrale pour un règlement négocié. Il continue de contribuer de manière décisive aux efforts déployés par les pays d'Amérique centrale pour que les processus de paix et de démocratie dans la région deviennent irréversibles, au plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, à la promotion du développement des groupes les plus vulnérables de la population et à la consolidation de l'intégration régionale.

L'appui politique que nous apportons aux pays d'Amérique centrale a toujours été complété par une assistance considérable en matière humanitaire, ainsi que dans les domaines du développement et de la coopération économique. Pendant toutes les périodes de guerre, l'Union européenne a été le principal fournisseur d'aide aux réfugiés, aux personnes déplacées et rapatriées et aux combattants démobilisés en Amérique centrale.

Depuis le démarrage du processus de paix, l'Union européenne s'est employée à renforcer les institutions

démocratiques et à promouvoir le respect des droits de l'homme dans la région. Nous pouvons maintenant constater que certains progrès ont été faits en matière des droits de l'homme, bien que beaucoup de problèmes subsistent, notamment dans le fonctionnement du système judiciaire. La pauvreté et la violence sont les principaux problèmes sociaux qui doivent être traités afin d'établir non seulement la paix politique, mais aussi la paix sociale et la sécurité interne. La responsabilité principale de la lutte contre ces problèmes incombe aux pays d'Amérique centrale eux-mêmes, mais ils peuvent compter sur tout l'appui de l'Union européenne dans leurs efforts, y compris les programmes d'aide bilatérale des États membres.

Le Nicaragua a une occasion historique de reconstruire et de transformer son pays. L'Union européenne, qui a répondu généreusement aux appels à soutenir les efforts de reconstruction émanant du Gouvernement nicaraguayen, voudrait voir une solution rapide à ses problèmes institutionnels afin de prévenir de nouvelles répercussions négatives. En particulier, l'Union européenne tient à exprimer sa profonde préoccupation devant les événements qui ont mené à l'incarcération du Contrôleur général du Nicaragua. L'Union européenne espère sincèrement que le Gouvernement nicaraguayen répondra positivement à notre profonde préoccupation, et assurera ainsi une base plus solide à la poursuite de la coopération en soulignant les valeurs communes reconnues d'un commun accord aux réunions du dialogue de San José, telles que la démocratie, la primauté du droit et la bonne gouvernance.

Je vais maintenant passer à la situation qui règne actuellement au Guatemala. Presque trois années se sont écoulées depuis la signature des accords de paix. L'Union européenne s'est pleinement engagée à appuyer la mise en oeuvre de ces accords. La responsabilité de la mise en oeuvre des accords incombe au Gouvernement guatémaltèque, mais nous invitons l'ensemble de la communauté internationale à continuer de l'appuyer dans ses efforts.

L'Union européenne félicite le peuple guatémaltèque, ses représentants constitutionnels et politiques, ainsi que tous les secteurs de la société civile, de leurs efforts pour mettre en oeuvre les accords de paix et des progrès accomplis à ce jour, notamment en ce qui concerne la condition de la femme et le rapatriement. Nous nous félicitons de l'achèvement, en juin dernier, du programme de rapatriement. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire. Malgré les résultats du référendum de mai dernier, il est de la plus haute importance que les accords de paix soient pleinement mis en oeuvre, notamment pour ce qui est du respect total des droits de l'homme, de l'égalité des possibilités offertes

à la population autochtone, de la réforme du système judiciaire, de la réforme fiscale et foncière, et d'une réconciliation fondée sur la vérité. Nous sommes certains que, dans tous ces domaines, il y aura une évolution définitive dans le sens de la réforme après l'achèvement du processus électoral.

La fin du conflit armé et la signature des accords de paix ont été rendues possibles par les efforts des gouvernements successifs du pays en coopération avec des organisations sociales, économiques et politiques. L'Union européenne est convaincue que l'application de ces accords exige les efforts communs de tous les secteurs de la société guatémaltèque pour une longue période, afin que les mesures et objectifs convenus deviennent une réalité durable. Nous les prions donc instamment tous, et notamment les partis politiques qui participent au processus électoral en cours, de continuer à s'attacher à la pleine mise en oeuvre des accords de paix.

L'Union européenne a noté avec satisfaction les travaux de la Commission de clarification historique. L'Union prie instamment les autorités guatémaltèques de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre les recommandations de la Commission dans toute la mesure possible, en tant que nouvel élément du processus de paix, afin de renforcer la démocratie et de jeter les bases d'une véritable réconciliation au sein de la société guatémaltèque.

L'Union européenne déplore le fait que de graves problèmes d'ordre public continuent de mettre en danger la sécurité des particuliers au Guatemala. Nous sommes préoccupés par les cas non résolus de crimes violents, notamment le meurtre toujours non résolu de l'évêque Gerardi, et par les violations des droits de l'homme. L'Union européenne invite les autorités guatémaltèques compétentes à redoubler d'efforts pour qu'une enquête complète soit menée et pour que les responsables de ces actes soient traduits en justice. Nous pensons qu'il serait essentiel de renforcer le pouvoir judiciaire pour mettre fin à l'impunité et garantir la primauté du droit.

Cela dit, l'Union européenne appuie vigoureusement les travaux et les activités indispensables de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala, dont la fonction essentielle est d'assurer la pleine application des Accords de paix pendant une période de quatre ans, qui a commencé en 1997. La MINUGUA demeure au centre des efforts internationaux menés pour inspirer une confiance accrue dans la consolidation de la paix au Guatemala. L'an dernier, nous avons accueilli avec satisfaction et appuyé la restructuration et le renforcement de la Mission. Nous

notons avec plaisir que ces efforts ont donné à la MINUGUA de nouveaux moyens de remplir son mandat complexe qui comporte également une fonction de bons offices, un rôle consultatif, des services d'appui et des tâches d'information.

Je tiens à saisir cette occasion pour féliciter les membres de la Mission de leur précieux travail. La MINUGUA est entrée dans la troisième phase de son mandat, qui consiste à pousser plus avant la mise en oeuvre des conclusions des différentes commissions et à promouvoir une vaste refonte de l'administration et de la législation.

En ce qui concerne El Salvador, l'Union européenne reconnaît que de nouveaux progrès ont été faits dans la mise en oeuvre des aspects encore en suspens des accords de paix de 1992, notamment en ce qui concerne le programme de transfert de terres.

Dans d'autres domaines, cependant, certains obstacles à la mise en oeuvre des éléments des accords de paix encore non appliqués demeurent. Il suffit à cet égard de mentionner le programme relatif aux établissements ruraux et les problèmes rencontrés par les proches des combattants décédés qui ne figuraient pas dans le premier recensement de 1993.

Nous espérons aussi que de nouveaux progrès seront réalisés pour garantir le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme. À ce propos, nous tenons à souligner que le médiateur pour les droits de l'homme doit jouer un rôle actif et impartial. L'Union européenne prend note à ce sujet de la neuvième réunion du Conseil des médiateurs d'Amérique centrale, en février dernier, et de l'appel collectif lancé par les participants à leurs gouvernements respectifs.

Par ailleurs, l'Union européenne souligne que dans le domaine de la sécurité publique, et notamment en ce qui concerne la police civile nationale, les efforts visant à mettre en oeuvre les réformes nécessaires doivent se poursuivre. En général, nous jugeons qu'il est indispensable de maintenir les acquis du processus de paix et de consolider les institutions créées dans le cadre de ce processus.

C'est pourquoi l'Union européenne appuie fermement les efforts faits par l'ONU pour encourager le renforcement du processus de consolidation de la paix en El Salvador. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a été chargé d'assurer le suivi nécessaire dans ce domaine, en consultation avec les pays donateurs, tandis que les fonctions de bons offices de l'Organisation continueront

d'être assurées par le Secrétariat de l'ONU, en coordination avec le PNUD.

Lors de la quinzième Conférence ministérielle de San José entre les pays de l'Union européenne et les États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale, qui s'est tenue à Bonn en mai dernier, l'Union européenne a réaffirmé sa volonté de continuer à coopérer avec les pays de la région pour les aider à consolider leur développement global.

Les participants à la quinzième Conférence ministérielle se sont félicités du renforcement de l'Amérique centrale en tant que région de paix et de démocratie et ils ont reconnu les efforts faits par les pays de la région pour garantir la sécurité de la population. A cet égard, l'Union européenne se déclare de nouveau prête à renforcer sa collaboration avec différentes initiatives prises en Amérique centrale, en particulier pour ce qui est d'assurer la formation de la police civile et d'instaurer de meilleures relations entre la population et la police civile par le biais de l'information et du dialogue. L'Union européenne est également favorable à une intégration économique plus poussée dans la région.

Ces dernières années, l'Union européenne et l'Amérique centrale ont resserré leurs liens et mis en place un réseau dense de relations. Tout en réaffirmant notre appui aux activités menées par l'ONU dans la région, nous espérons en outre qu'il pourra y avoir une coopération et un dialogue accrus avec l'Amérique centrale dans le cadre de l'ONU, fondés sur des valeurs communes et des opinions partagées sur des sujets qui revêtent une importance mondiale.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Lorsque nous avons examiné ce point l'an dernier, l'Amérique centrale venait quelques jours auparavant de connaître une des catastrophes naturelles les plus dévastatrices de ce siècle, l'ouragan Mitch. Bien que les dégâts causés ne soient pas encore complètement réparés, la situation s'est beaucoup améliorée. Ce cyclone a donné lieu à l'une des plus vastes campagnes de secours d'urgence jamais conduites, à l'échelle internationale, et la Norvège a apporté une contribution importante à cet effort.

Cette enveloppe d'aide massive est allée au-delà d'un simple retour à la normale, et ce fut là un aspect important. En coopération étroite avec les pays sinistrés, les pays donateurs se sont employés à mettre en place des mécanismes destinés à améliorer les conditions de vie à long terme en Amérique centrale. Dans le cadre des programmes d'aide, nous encourageons une meilleure gestion des affaires

publiques et une plus grande transparence au sein des gouvernements. Nous continuerons d'appuyer les nouveaux efforts faits en ce sens.

Le premier tour des élections présidentielles vient d'avoir lieu au Guatemala. Un certain nombre d'observateurs internationaux étaient présents et je crois qu'ils ont été satisfaits de la manière dont les élections ont été menées. Nous nous félicitons en particulier du fait que la participation des électeurs a été beaucoup plus élevée qu'on ne s'y attendait. La Norvège félicite le Guatemala de ces succès et nous attendons tous avec intérêt le second tour, qui aura lieu à Noël.

La concrétisation des accords de paix dans la réalité n'est pas tâche facile. Au milieu de l'année, la tentative faite pour réformer la Constitution a échoué. Nous espérons que les Guatémaltèques eux-mêmes examineront pourquoi ce pas important n'a pu être franchi et nous avons bon espoir que de nouveaux progrès seront accomplis par la suite.

Le sombre rapport de la Commission de la vérité a été publié au début de l'année, comme prévu. Il est en effet attristant de lire les détails de ce qui s'est produit au cours de ces 36 années de guerre civile. Sa publication représente néanmoins un triomphe pour la mise en oeuvre du processus de paix.

La Norvège a entrepris d'appuyer la mise en oeuvre des accords de paix au Guatemala à concurrence d'un montant de 100 millions de couronnes norvégiennes par an pendant la période de mise en oeuvre des accords, qui va de 1996 à l'an 2000. Elle devient ainsi le principal pays contributeur à la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala; nous estimons que la présence et la participation de notre pays au processus de mise en oeuvre des accords de paix est de la plus haute importance. La Norvège souligne qu'il importe de proroger le mandat de la MINUGUA de sorte qu'il coïncide avec cette mise en oeuvre. Nous appuyons donc la prorogation du mandat jusqu'au 31 décembre 2000.

Le peuple et le Gouvernement guatémaltèques sont parvenus à une étape cruciale du processus de paix. Ils sont en train de poser les fondements de l'édification d'une nation qui offre des possibilités et des droits égaux pour tous, comme cela est spécifié dans les Accords de paix. Nous invitons les Guatémaltèques à demeurer unis derrière les changements qui doivent être accomplis afin que les objectifs ambitieux des Accords puissent être réalisés, et à

en faire une tâche nationale, sans tenir compte des appartenances politiques ou socioculturelles.

Au nom du Gouvernement norvégien, je réaffirme que la Norvège est prête à continuer d'appuyer le Guatemala dans ses efforts pour mettre en oeuvre les Accords de paix et à suivre la marche de ce processus.

M. Acharia (Inde) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport, publié sous la cote A/54/311, qui porte sur les progrès réalisés dans les pays d'Amérique centrale dans les domaines de la paix, de la liberté, de la démocratie et du développement. L'engagement de l'Inde aux côtés de ces pays est bien connu et je suis heureux de prendre la parole sur ce point de l'ordre du jour pour marquer notre solidarité constante avec ces pays et notre détermination de renforcer nos relations avec eux.

L'interaction croissante de l'Inde avec les pays de la région se manifeste dans différents domaines. Nous avons toujours été un partenaire de l'Amérique centrale dans sa quête de démocratisation et de développement. L'Inde a participé aux Missions d'observation des Nations Unies en El Salvador et au Nicaragua. Dans le cadre du Programme de coopération technique et économique de l'Inde, nous avons essayé de partager notre savoir-faire technique avec les pays de la région dans leurs domaines d'intérêt. Nous voyons avec une certaine satisfaction que ceux-ci incluent des domaines de haute technologie, comme l'informatique. L'année dernière et au début de cette année, pour ne citer qu'un exemple, l'Inde a eu le privilège d'accueillir 120 ressortissants d'El Salvador pour un cours de formation de neuf mois sur la mise au point de logiciels. Nous continuons d'élargir la coopération technique et économique entre l'Inde et les pays de la région d'Amérique centrale et de lui donner un accent régional en nous inspirant de la notion de bénéficiaires multiples prônée par le Secrétaire général dans le contexte de la coopération Sud-Sud.

En tant que démocratie, l'Inde partage la satisfaction des pays d'Amérique centrale devant le renforcement des processus démocratiques dans la région. Nous félicitons nos amis d'avoir réussi à organiser des élections libres et transparentes l'année dernière, au Belize, en El Salvador et au Panama, malgré les difficultés gigantesques qu'ils ont rencontrées, y compris les ravages causés par le cyclone Mitch. Nous sommes heureux de pouvoir conclure à la lecture du rapport du Secrétaire général que ces progrès de la démocratie se sont encore renforcés, malgré les difficultés sociales internes, «aggravées par l'existence de réseaux criminels régionaux et internationaux» (A/54/311, par. 12). Le Secrétaire général a également relevé des cas troublants

de menaces proférées à l'encontre de membres de l'appareil judiciaire. À l'époque de la mondialisation, l'Amérique centrale n'est pas seule à connaître ces défis lancés aux gouvernements démocratiquement élus que sont le terrorisme et la criminalité, fomentés par des forces extérieures. La communauté internationale devra oeuvrer efficacement et de concert pour garantir que des mesures efficaces seront prises à l'encontre des terroristes et des criminels qui se servent du système financier international et exploitent les problèmes du sous-développement pour déstabiliser les gouvernements démocratiques. La démocratie doit pouvoir s'épanouir sans aucune ingérence extérieure.

L'an dernier, ma délégation a fait observer que le bénéfice d'années d'intenses efforts de développement dans la région avait été gravement compromis par les ravages du cyclone Mitch. Nous avons fait écho à l'appel d'un économiste nicaraguayen bien connu, Alejandro Martínez Cuenca, en faveur d'une initiative du type Plan Marshall pour reconstruire les pays d'Amérique centrale touchés par le cyclone Mitch. Nous notons par conséquent avec satisfaction l'engagement pris par la communauté internationale, lors de la première réunion du Groupe consultatif pour la reconstruction et la transformation, qui s'est tenue les 10 et 11 décembre 1998 à Washington, de fournir 6 milliards de dollars en secours aux sinistrés, en aide à la reconstruction et pour l'effacement de la dette. Il faut saluer le fait que, six mois plus tard, lors de la réunion de suivi du Groupe consultatif à Stockholm, du 25 au 28 mai 1999, la communauté internationale a annoncé un apport supplémentaire de 9 milliards de dollars. Dans la limite de ses moyens, l'Inde a également apporté une aide symbolique pour le secours immédiat et le relèvement de ces pays après le passage du cyclone Mitch.

Il est clair que les accords historiques de paix au Guatemala, qui interviennent après plus de 35 ans de guerre intestine, vont mettre fin au cercle vicieux d'instabilité politique qui avait retardé le développement économique et social de ce pays. Il faut tout mettre en oeuvre pour poursuivre l'application des accords de paix. Nous notons avec plaisir que les pays d'Amérique centrale ont connu un taux de croissance de 4,4 % en 1998, contre 4,3 % en 1997 et 2,1 % en 1996. Il faut applaudir au fait que cette croissance ait été possible, malgré le recul de 2,4 % du produit national brut au Honduras, et de 1,8 % au Nicaragua, suite aux pertes économiques dues au cyclone Mitch. Le développement économique et social est essentiel si l'on veut maintenir la foi du peuple en la démocratie. Comme le disait le Président du Honduras à la présente session de l'Assemblée générale,

«Nous luttons quotidiennement pour faire du régime démocratique un régime crédible, capable de gouverner, porteur d'espoir et digne de confiance aux yeux de ceux qui n'ont pas toujours le coeur ni la patience d'attendre que les fruits du système puissent être récoltés et qui, las de faire des rêves difficiles à réaliser, sombrent dans le désespoir.

La démocratie, si elle veut survivre et justifier le lourd tribut que nous lui avons payé, doit répondre aux préoccupations et aux aspirations des peuples.» (A/54/PV.8, p. 3)

C'est cette vision qui doit encourager la communauté internationale à soutenir sans réserve les efforts de croissance économique et de développement que déploient les pays d'Amérique centrale afin d'offrir une vie meilleure et plus prospère à leurs citoyens. La communauté internationale a un rôle crucial à jouer à l'appui de ces efforts. Nous soutenons donc sans réserve les vues du Secrétaire général, à savoir que les mesures de réduction de la dette ne doivent pas être prises au détriment de l'aide publique au développement et que le remboursement de leur dette par les pays les plus pauvres ne devrait jamais prendre le pas sur la satisfaction des besoins humains.

Un environnement économique international équitable est essentiel à la croissance et au développement de tous les pays en développement, et notamment des pays d'Amérique centrale. La plupart de ces pays, d'après le *Rapport sur l'investissement mondial 1999* ont un niveau élevé de «transnationalité», allant d'environ 10 % au Guatemala à près de 21 % au Costa Rica. Quelle que soit l'imperfection du calcul de cet indice, il souligne l'importance de la production internationale dans son ensemble pour ces économies. Nous sommes par conséquent heureux de voir dans le même rapport que les flux d'investissement direct étranger ont augmenté en 1998 dans bon nombre de ces pays. Nous avons également noté l'évaluation positive faite par l'étude sur *La situation économique et sociale dans le monde, 1999*, de l'ONU, qui estime que les pays d'Amérique centrale vont généralement connaître une forte croissance en 1999. Nous nous félicitons également de l'engagement renouvelé des Gouvernements d'Amérique centrale à réaliser l'objectif de l'établissement d'une zone de libre-échange des Amériques d'ici l'an 2005. En se fondant sur les efforts faits dans notre Région, dans le cadre de l'Association sud-asiatique de coopération technique, nous reconnaissons tous les avantages qu'on peut en tirer et les énergies productives qu'on peut libérer en créant des zones de libre-échange.

Nous notons avec satisfaction les efforts des Gouvernements salvadorien et guatémaltèque, en collaboration avec l'ONU, pour faire progresser davantage les accords de paix. Nous nous félicitons aussi des activités conjuguées des fonds et programmes de l'ONU, en réponse aux demandes des pays, pour satisfaire aux besoins de développement de l'Amérique centrale.

Nous partageons le point de vue exprimé par le Secrétaire général au paragraphe 57 de son rapport (A/54/311), qui estime qu'à cette étape de la consolidation de la paix et de la démocratie, nous ne devrions pas sous-estimer les difficultés, notamment s'agissant de concilier les impératifs de la croissance économique, de la stabilité et de l'équité. La croissance dans l'équité est, en effet, un problème commun à tous les pays en développement. Nous sommes néanmoins surpris par la proposition faite aux institutions de prêt de lier en fait l'allégement de la dette et l'aide publique aux dépenses publiques d'urgence indispensables pour atténuer la pauvreté et renforcer les institutions publiques qui visent à garantir le respect des droits de l'homme, la gouvernance démocratique, la transparence, la participation et la primauté du droit. Tous ces aspects sont importants et doivent être encouragés, mais l'idée selon laquelle il faudrait lier, d'une part, l'allégement de la dette et l'aide publique au respect des droits de l'homme et aux autres objectifs, d'autre part, n'est pas convaincante. Le problème fondamental, ce sont les inégalités flagrantes dans les États d'Amérique centrale, contre lesquelles on doit lutter en allégeant la pauvreté dans la région.

Nous sommes convaincus que les objectifs de tout processus de développement sont de répondre aux besoins fondamentaux de la population et d'améliorer la qualité de vie. Si la communauté internationale doit aider à réaliser les objectifs de paix et de prospérité chers à tous dans la région d'Amérique centrale, l'élan effectif provient des pays d'Amérique centrale eux-mêmes. Leurs succès récents à aplanir le chemin où ils s'engagent, malgré les remous externes, ravivent de grands espoirs. Nous pensons que grâce à leur sagesse et leur sagacité, les pays d'Amérique centrale connaîtront une prospérité sans cesse croissante. Ce serait pour l'Inde un privilège que d'être associée à cette entreprise.

M. Bivero (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Que l'Assemblée me permette tout d'abord de remercier le Secrétaire général pour son rapport sur la situation en Amérique centrale, qu'il a soumis conformément à la résolution 53/94 de l'Assemblée générale. Je partage son diagnostic sur les progrès accomplis par les pays d'Améri-

que centrale dans les domaines de la paix, de la liberté, de la démocratie et du développement.

En évaluant la situation actuelle, nous voudrions tout d'abord féliciter les Gouvernements des pays amis de la région pour leurs efforts constants, à la suite de conflits longs et meurtriers, pour reconstituer de nouvelles sociétés sur les plans politique, économique et social. Les succès qu'ils ont obtenus méritent l'appui de toute la communauté internationale.

Comme le signale le Secrétaire général, le contraste saisissant entre la situation antérieure et la situation actuelle est manifeste à voir la consolidation du pluralisme politique et le nouvel élan pris par l'intégration régionale. Au-delà de cet aspect, il est aussi manifeste dans l'engagement renouvelé — malgré toutes les difficultés, telles que celles imposées à la région par les catastrophes naturelles de grande ampleur comme l'ouragan Mitch survenu l'année dernière — de surmonter les causes fondamentales des conflits, tout en lançant en même temps des projets comme l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale et l'Union d'Amérique centrale. Le Venezuela salue, pour leur vision et leurs qualités de dirigeants, les chefs d'État de l'Amérique centrale, leurs gouvernements et la société civile de leurs pays qui, tout au long des dernières années, ont fait siens non seulement les engagements à la paix et à la réconciliation nationale, mais aussi l'objectif de construire une région de paix profonde, de liberté, de démocratie et de développement.

Sans aucun doute, des problèmes restent à résoudre ainsi que des questions d'importance plus ou moins grande dans l'un ou l'autre des pays de la région qui ont connu des conflits. Le Venezuela laisse guider son jugement, dans ce domaine, par la portée des accords de paix négociés et voudrait exprimer de nouveau sa gratitude à l'ONU pour le rôle crucial d'appui, de suivi et de vérification qu'elle a joué, selon les cas, dans des domaines tels que les droits de l'homme, la sécurité publique, les établissements humains, la question agraire, l'intégration sociale, la promotion des droits de la femme, entre tant d'autres, qui contribuent directement ou indirectement à consolider la paix durable et stable que les pays de la région, individuellement et collectivement, se sont engagés à réaliser. À cet égard, dans le cas d'El Salvador, le Programme des Nations Unies pour le développement et, dans le cas du Guatemala, la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala, jouent un rôle particulièrement important et méritent l'appui continu de la communauté internationale.

Le Venezuela voudrait de même réaffirmer son ferme engagement à continuer de contribuer, dans la limite de ses moyens et de ses capacités, au redressement ainsi qu'à la reconstruction des pays de la région et à leur développement. À la suite des dévastations causées par l'ouragan Mitch, nous participons au processus du Groupe consultatif sur la reconstruction et la transformation en Amérique centrale, lancé à Washington en 1998, et nous contribuons à cet effort en offrant à des conditions avantageuses le financement de projets de développement que nous menons dans les pays les plus durement touchés. Nous sommes également heureux de continuer à être associés, en tant que coopérateurs, à l'important processus de dialogue politique et de coopération économique dans lequel se sont engagés depuis des années l'Union européenne et l'Amérique centrale, processus plus connu sous le nom de Dialogue de San José, dans le cadre duquel, sans porter atteinte au respect le plus strict de la nature spéciale et de la portée des relations entre les deux régions, nous pouvons, en tant que pays, bénéficier d'un contact plus direct avec les réalités et les intérêts de la région et des efforts de la communauté internationale pour y répondre.

Dans ces cas et dans d'autres, les efforts accrus de coordination et de consultation menés aux niveaux régional et international nous ont permis de mieux orienter notre coopération et d'essayer de faire en sorte que nos efforts bilatéraux reflètent la vision commune que laisse entrevoir le projet régional que les pays de la région sont en train de mettre en place avec la coordination du Système d'intégration de l'Amérique centrale, projet indispensable à la consolidation de la paix.

Il est évident, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, qu'on ne devrait pas sous-estimer les difficultés auxquelles font face les pays de la Région «pour concilier les impératifs de la croissance économique, de la stabilité et de l'équité» (A/54/311, par. 57). Le Venezuela appuie un engagement continu de la communauté internationale en faveur de la paix et du développement en Amérique centrale.

Enfin, je voudrais annoncer que nous nous associons aux co-auteurs du projet de résolution A/54/L.24/Rev.1 sur la situation en Amérique centrale, qui a été soumis à l'Assemblée générale par la délégation de la Colombie.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général de nous avoir présenté deux rapports excellents et détaillés sur la situation en Amérique centrale et sur l'activité de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala.

Le Japon se félicite de ce qu'à la réunion du Groupe consultatif pour la reconstruction et la transformation de l'Amérique centrale, qui a eu lieu à Stockholm en mai dernier, le nombre de promesses d'aide formulées par le Japon et les autres donateurs aient dépassé de loin les attentes. C'est la preuve évidente que la communauté internationale continue à s'intéresser vivement à cette région.

À propos de l'évolution politique en Amérique latine, le Japon est particulièrement satisfait de l'élection présidentielle qui a eu lieu le 7 novembre au Guatemala et qui a enregistré un taux élevé de participation et il espère que le second tour, prévu pour le 26 décembre, s'effectuera également de façon impartiale et pacifique.

Le Japon est pleinement favorable à une participation active de l'ONU en Amérique centrale, notamment au moyen d'une présence permanente de la MINUGUA au Guatemala. Depuis sa création, la MINUGUA a apporté une contribution vitale au maintien du processus de paix, qui est au centre de l'agenda politique du Guatemala. À cet égard, je voudrais exprimer l'appui du Japon au projet de résolution dont nous sommes saisis et qui proroge le mandat de la MINUGUA jusqu'au 31 décembre 2000.

Pour ce qui est de la situation en El Salvador, ce pays a poursuivi de lui-même le processus de démocratisation depuis que la majeure partie de la Mission des Nations Unies en El Salvador (MINUSAL) s'est retirée en avril 1996. Le Japon félicite le Gouvernement et le peuple salvadoriens d'avoir organisé, en mai dernier, des élections présidentielles qui se sont déroulées dans le calme, ce qui montre les progrès réalisés dans le processus de démocratisation dans ce pays.

La paix et la démocratie ne seront solides que si elles sont appuyées par des efforts en faveur du développement. L'Amérique centrale continue de faire face à d'énormes défis, tels que la réduction de la pauvreté, la promotion de la justice sociale et le respect des droits de l'homme. Mon gouvernement est profondément préoccupé de voir que les efforts de l'Amérique centrale en faveur de la démocratisation, de la libéralisation économique et de la lutte contre la pauvreté ont été compromis du fait de l'Ouragan Mitch, qui s'est abattu sur la région il y a un an. Pour soutenir les efforts d'assistance déployés par la communauté internationale, le Japon a fourni une aide immédiate d'urgence d'un montant supérieur à 6,6 millions de dollars des États-Unis. Le Japon a également dépêché au Honduras 205 membres de l'équipe d'aide en cas de catastrophes et 16 membres de l'équipe médicale. Lors de la réunion du Groupe consultatif

à Stockholm, le Japon a annoncé qu'il fournirait une assistance d'un montant de 300 millions de dollars des États-Unis avant la fin de l'an 1999 pour soutenir les quatre pays latino-américains frappés par l'ouragan Mitch dans leurs efforts de reconstruction. J'ai le plaisir de vous annoncer, aujourd'hui même, que mon gouvernement a pratiquement tenu cette promesse.

La signature, en décembre 1996, de l'Accord de paix du Guatemala a marqué la fin du processus de paix en Amérique centrale et l'acheminement vers la stabilité politique pour la région. Pour faire que des sociétés soient économiquement et socialement stables, il faudra que des questions telles que la réduction de la pauvreté et l'amélioration du bien-être social soient réglées au prochain millénaire. À cet égard, je voudrais confirmer l'appui que le Japon continue d'apporter aux efforts des pays d'Amérique centrale en faveur de la reconstruction. Ma délégation souhaite aussi sincèrement que la communauté internationale continue d'appuyer les efforts que déploient ces pays en faveur de la démocratisation et du développement.

M. McLean (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis, ferme partisan du processus de paix et membre du Groupe des Amis du Guatemala, appuient le projet de résolution qui proroge le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala jusqu'au 31 décembre 2000. Conformément aux principes des Nations Unies et aux objectifs en matière de maintien de la paix, la MINUGUA a joué pleinement son rôle en encourageant la paix et l'harmonie nationale au Guatemala, conformément aux accords de paix de 1996. Elle a promu les droits de l'homme, renforcé le processus démocratique et aidé à faire entendre la voix de nombreux secteurs de la société guatémaltèque qui restaient dans l'ombre. Elle continue de promouvoir des réformes législatives et administratives positives.

Mon gouvernement ne considère pas la MINUGUA comme une Mission permanente ou une mission dont le mandat doit se proroger à plusieurs reprises ou indéfiniment. Cependant, nous nous trouvons à un stade crucial dans la mise en oeuvre des accords de paix. Les Guatémaltèques ont élu un nouveau congrès et achèveront le processus des élections présidentielles le 26 décembre. Un nouveau gouvernement devant entrer en fonctions au Guatemala en janvier, nous pensons qu'il convient de proroger la MINUGUA. Des progrès significatifs ont été réalisés en matière de droits de l'homme et de droit des travailleurs, ainsi qu'au niveau de la participation de la société civile, mais l'an 2000 sera crucial pour la consolidation de ces progrès. En prorogeant son mandat jusqu'à la fin de l'an

2000, on permettra à la MINUGUA de collaborer avec le nouveau Gouvernement pendant sa première et cruciale année en fonctions, de l'encourager à poursuivre le processus de paix et de mettre pleinement en oeuvre les accords de paix. Nous pensons que cela permettra de solidifier les progrès que la MINUGUA et le peuple guatémaltèque ont accomplis jusqu'ici, de donner le temps nécessaire au renforcement des institutions, dont on a besoin pour poursuivre le processus après que la MINUGUA aura quitté la scène et pour assurer la paix et la stabilité futures dans le pays.

La MINUGUA a été une mission très réussie. Elle a permis d'accroître la participation des femmes guatémaltèques à la vie politique, de promouvoir leur égalité avec les hommes et d'intégrer la population autochtone du pays dans la vie nationale. Elle a collaboré avec des groupes oeuvrant en faveur des droits de l'homme pour créer au sein du Gouvernement et des forces armées des commissions chargées de surveiller les abus en matière de droits de l'homme et de moderniser le système judiciaire. La MINUGUA collabore avec d'autres organisations dans la gestion de centres dispensant des soins de santé aux démunis et dans la promotion de la réforme de l'enseignement et d'un enseignement universel.

Proroger le mandat de la MINUGUA pour une année de plus sera le moyen de poursuivre la réconciliation et la reconstruction dont le Guatemala et son peuple ont tant besoin. Nous encourageons le Gouvernement guatémaltèque à collaborer étroitement avec la MINUGUA pour que les accords de paix soient pleinement mis en oeuvre.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite des progrès substantiels réalisés dans la consolidation du processus de paix en Amérique centrale. Douze ans après l'accord historique d'Esquipulas II, les pays de l'isthme sont sur la voie de la stabilité et du progrès dans le cadre d'institutions démocratiques renforcées et d'économies restructurées. Les élections libres et ouvertes organisées récemment au Guatemala, en El Salvador et au Panama illustrent clairement le haut niveau de maturité institutionnelle atteint dans cette région.

Il subsiste naturellement des difficultés et défis considérables qui reflètent la nature complexe des changements profonds en cours dans tous les secteurs de la vie des pays et de la région. Un effort soutenu et ferme est nécessaire pour que les accords de paix soient pleinement appliqués, surtout pour ce qui est de la protection des droits de l'homme, de l'égalité des chances pour tous et des réformes judiciaire, fiscale et agraire.

La première et plus importante démarche est de consolider la paix et de mettre fin à la culture de violence. Nous nous félicitons de la «Rencontre de paix» au Guatemala ainsi que du travail de la Commission de la vérité, qui cherche à mobiliser l'opinion publique autour des questions des accords de paix et de la réconciliation nationale. Il est nécessaire d'assurer un appui international aux efforts menés dans le domaine socioéconomique. L'amélioration des conditions de vie de la population est un élément fondamental d'une paix et d'une démocratie durables.

La vulnérabilité économique des pays d'Amérique centrale a des conséquences majeures pour les catégories sociales les moins favorisées. L'effet dévastateur du cyclone Mitch, l'an passé, a aggravé les choses. Nous saluons la détermination des pays de mobiliser leurs efforts pour répondre aux défis socioéconomiques. Dans leur récente déclaration commune, les Présidents de ces pays ont exprimé leur détermination de prendre des mesures coordonnées sur des questions décisives telles que la protection des droits humains de migrants, la lutte contre le trafic des drogues et l'intégration économique régionale. Une illustration de cet esprit régional de coopération apparaît dans les mesures prises par El Salvador et le Honduras, ainsi que par le Belize et le Guatemala, pour régler définitivement leurs divergences sur la délimitation de la frontière.

L'importance de travailler de concert et dans un esprit de solidarité a également inspiré la Déclaration de Stockholm de mai 1999, par laquelle les pays membres du Groupe consultatif de reconstruction et de transformation ont redit leur engagement d'approfondir leur collaboration en cette phase décisive pour l'Amérique centrale. Consciente de la nécessité de maintenir une aide soutenue à la région, l'ONU, par le biais de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala, continuera de veiller à ce que les délais fixés pour le processus de paix au Guatemala soient respectés. Dans le même temps, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) poursuivra ses activités visant à réduire la vulnérabilité écologique et sociale de la région et à consolider la démocratie et la bonne gouvernance.

Le Brésil a joué un rôle actif dans les efforts de paix et de développement en Amérique centrale. Il a été actif au sein du Groupe d'appui au processus de Contadora et a mis à la disposition de la MINUGUA des unités de police et des officiers de liaison. Il participe aussi à la mission conjointe de l'Organisation interaméricaine de défense et de l'Organisation des États américains, qui conduit actuellement des activités de déminage au Costa Rica, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua.

Face aux pertes humaines et matérielles importantes résultant du cyclone Mitch, le Gouvernement brésilien a contribué aux efforts d'aide humanitaire. Le Brésil a fait don de 18 tonnes de médicaments aux quatre pays les plus touchés et envoyé une mission de reconnaissance pour évaluer les dommages d'infrastructure subis par le Honduras et le Nicaragua. En outre, reconnaissant que le fardeau de la dette extérieure représente l'un des obstacles majeurs aux réformes structurelles nécessaires à une croissance soutenue et à une stabilité institutionnelle, le Président du Brésil a soumis au Congrès une proposition visant à annuler les dettes officielles du Nicaragua et d'El Salvador à l'égard de mon pays.

Les succès déjà obtenus dans le processus de paix en Amérique centrale sont une source d'optimisme et de confiance. Je suis convaincu que ces acquis motiveront les pays de la région, avec la collaboration de la communauté internationale, pour persévérer dans leur combat pour une paix et un développement durables.

M. Duval (Canada) : Le Canada se félicite d'être l'un des coparrains de la résolution A/54/L.27 prorogeant la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala pour une période supplémentaire de 12 mois. Nous aimerions saisir l'occasion pour remercier les hommes et les femmes membres de la MINUGUA pour le travail inestimable qu'ils accomplissent dans des conditions difficiles et parfois dangereuses. La MINUGUA continue à jouer un rôle précieux en soutenant le processus de paix au Guatemala et est une preuve de la détermination de la communauté internationale à respecter le désir du peuple guatémaltèque de voir s'installer une paix juste et durable.

Le Canada désire — on le comprendra — améliorer encore plus l'efficacité de la MINUGUA et nous espérons coopérer en ce sens avec les Amis du Guatemala et les autres parties concernées au cours de l'année à venir. Le Canada se propose d'examiner, entre autres, la maximisation de l'élément de police civile de la MINUGUA ainsi que la rationalisation de son administration.

La MINUGUA comporte certaines caractéristiques et certains volets qui sont essentiellement dérivés du maintien de la paix. Il apparaît donc important, pour des raisons de continuité et d'efficacité, de tirer parti des conseils et des compétences du Département des affaires politiques, mais aussi de créer un mécanisme de suivi avec le Département des opérations de maintien de la paix, de façon à ce que la MINUGUA puisse bénéficier des compétences considérables du Département des opérations de maintien de la paix pour

s'assurer que la police civile contribue au maximum à la paix au Guatemala.

(L'orateur poursuit en anglais)

Il est aussi essentiel que le rôle de la police de la MINUGUA soit clairement défini afin qu'elle puisse aider à vérifier le respect des droits de la personne. En sa qualité d'État contribuant à la police civile de la MINUGUA, le Canada désire faire en sorte que la police internationale puisse offrir une formation utile dans des secteurs tels que la police communautaire et le respect des droits de la personne. De plus, pour tirer tous les avantages possibles de son expertise, la police de la MINUGUA pourrait donner une formation sur le terrain et conseiller la Police nationale guatémaltèque.

Pour terminer, nous espérons également examiner les moyens d'améliorer l'administration de la MINUGUA, afin de nous assurer que la mission soit conduite de la manière la plus efficace et la moins coûteuse possible. À cet égard, le Canada aimerait, au cours de cette année, discuter avec d'autres États membres de la création d'un poste de chef de l'administration, ayant pleine autorité en matière de budget.

La MINUGUA joue un rôle essentiel dans le processus de paix au Guatemala et elle est un modèle pour d'autres missions politiques ou de consolidation de la paix organisées sous l'égide de l'ONU. Je note à cet égard que la Mission des Nations Unies en République centrafricaine, la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan et la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti sont toutes des missions de maintien de la paix qui seront bientôt transformées en opérations d'après maintien ou de consolidation de la paix. L'objectif du Canada est de s'assurer que la MINUGUA donne le meilleur exemple d'efficacité à ces missions ainsi qu'aux autres à venir.

Mme Ramírez (Argentine) *(parle en espagnol)* : Depuis plusieurs années déjà, l'Assemblée générale a consacré une journée à examiner la situation de la paix, de la démocratie et du développement en Amérique centrale. La délégation argentine considère qu'elle a la responsabilité inéluctable, et qui est en même temps un grand honneur, de prendre la parole chaque fois que cet examen a lieu, car l'Amérique centrale est profondément liée à l'histoire et à l'avenir du peuple argentin.

La République argentine a contribué depuis le début au processus de paix qui a démarré en Amérique latine il y a une décennie et demie, et qui a pris forme avec la signature des accords d'Esquipulas II, le 7 août 1987, car l'Argentine

pense qu'il est de son devoir de mettre tout en oeuvre pour trouver une solution pour cette région. Elle l'a fait en raison de la douloureuse situation interne des peuples d'Amérique centrale, et convaincue qu'il suffirait de donner à ces nations soeurs un cadre de paix pour qu'elles puissent se remettre et entreprendre leur développement économique.

Lorsque le conflit a été réglé, la reprise a effectivement été surprenante. Les pratiques démocratiques ont été rapidement remises en place et les sociétés ont ouvert la voie à la réconciliation et à l'unité nationale. En l'espace de quelques années nous avons vu comment on a appris à canaliser les divergences par le biais de mécanismes républicains dans le cadre de l'État de droit et en respectant les principes de la gouvernance démocratique, l'indépendance de la justice et les libertés publiques.

Cette reprise démocratique, ce choix d'une culture de paix et de tolérance doivent être pris en exemple dans beaucoup d'autres régions qui souffrent de conflits chroniques dont elles ne peuvent sortir facilement. Il faut plusieurs générations pour guérir les blessures, mais l'Amérique centrale l'a fait en une seule génération. Cela nous a prouvé de manière surprenante qu'il est possible de progresser de manière accélérée vers la coexistence, la compréhension, le développement, la réconciliation nationale et la réintégration dans la communauté internationale.

La situation en Amérique centrale est, cependant, loin d'être aussi bonne qu'elle pourrait l'être. En 1998, une catastrophe naturelle sans précédent a fait de nombreuses victimes et détruit l'infrastructure de vastes zones de la région. Dans de nombreux pays, le système de production économique a été presque complètement détruit et n'a pu être encore totalement restauré. Le drame de l'ouragan Mitch a porté un grand coup aux perspectives de relèvement et de développement, car à cause de lui l'aide accordée a dû être consacrée aux logements et il a été impossible d'appliquer les ressources à des investissements économiques. À cette tragédie se sont ajoutés les problèmes économiques structurels bien connus des pays en développement, en particulier la dépendance à l'égard des produits de base dont les prix ne cessent de chuter, l'application de subventions et de restrictions paratarifaires à l'importation de leurs produits dans les marchés des pays développés.

L'Amérique centrale n'a pas seulement besoin d'une aide directe, il faut aussi que ses produits aient accès aux marchés des pays développés. Il faut que le monde développé adopte des mesures d'allègement de la dette extérieure, telles que celle adoptée généreusement par le Canada l'an passé. Il faut que les pays qui disposent de ressources

participent à l'effort que les peuples d'Amérique centrale ont fait et les y associent. L'Argentine est présente ici aujourd'hui, comme les autres fois, pour témoigner de notre engagement envers ces objectifs.

M. Pérez-Otermin (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Seize années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a inscrit l'examen de ce point à son ordre du jour, et nous avons depuis lors été témoins de transformations profondes et très positives dans la région.

Une évolution politique, sociale et économique nous montre aujourd'hui une Amérique centrale sans conflits armés, une Amérique centrale pourvue d'institutions démocratiques renforcées et une Amérique centrale dans laquelle se sont consolidées la paix, la protection des droits de l'homme et l'intégration régionale. Cette transformation dynamique de la région a été possible essentiellement grâce aux efforts des peuples et gouvernements des pays qui la composent. Il convient aussi de reconnaître et d'apprécier le rôle important joué par les opérations de maintien de la paix et par les missions de vérification et d'observation que les Nations Unies ont déployées dans la région depuis 1989.

En tant qu'État fournisseur de contingents aux missions de maintien de la paix, l'Uruguay appuie sans réserves les activités de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala, dont la fonction fondamentale est de garantir l'application intégrale des Accords de paix sur une période de quatre ans allant jusqu'à la fin de l'an 2000. Nous sommes tout particulièrement satisfaits d'être témoins du processus de coopération et d'intégration que nos frères d'Amérique centrale ont, avec un noble et profond esprit démocratique, exprimé dans la Déclaration du Nicaragua de septembre 1997, tout comme dans les accords d'Esquipulas. C'est grâce à ces efforts que la paix et la stabilité peuvent en fin de compte régner dans toute l'Amérique centrale.

M. Stanislaus (Grenada), Vice-Président, assume la présidence.

Enfin, nous tenons à réaffirmer ici ce que l'Uruguay a maintes fois préconisé : il n'y aura pas de paix sans développement. C'est pourquoi, dans les conditions actuelles, la coopération de la communauté internationale est plus que jamais nécessaire pour assurer la consolidation du processus de paix. À cet égard, l'Uruguay réaffirme ici sa plus grande solidarité avec nos frères d'Amérique centrale, afin qu'ensemble nous oeuvrions pour une Amérique latine pacifique, démocratique, intégrée et prospère. Ils peuvent à tout moment compter sur l'appui et l'encouragement du Gouvernement et du peuple de mon pays.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : La Représentante permanente de la Finlande a pris la parole au cours de ce même débat au nom de l'Union européenne. Ma délégation s'associe sans réserves à sa déclaration. Je voudrais, toutefois, faire quelques observations complémentaires, puisque l'Espagne est membre du Groupe des Amis du Secrétaire général pour les pays d'Amérique centrale.

L'Espagne continue d'appuyer l'application des accords de paix de décembre 1996 au Guatemala, qui depuis leur phase de négociation ont progressé grâce à l'engagement manifesté et aux efforts déployés par les diverses couches de la société guatémaltèque et par ses représentants politiques. Malgré le résultat décevant de la consultation populaire de mai dernier, l'Espagne est convaincue que cet engagement continuera de se manifester avec vigueur tant durant le processus électoral en cours au Guatemala qu'après le renouvellement des institutions démocratiques.

Depuis la signature des accords, la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala a été un élément essentiel du processus de mise en oeuvre des accords et un témoignage important de l'intérêt avec lequel la communauté internationale suit ce processus. L'Espagne s'enorgueillit d'avoir participé très activement à la MINUGUA dès le début; après le Guatemala, l'Espagne est le pays qui compte le plus grand nombre de ses ressortissants dans le personnel de la Mission. Nous avons la certitude que l'Assemblée générale prorogera le mandat de la Mission jusqu'à la fin de l'an 2000.

Il y a un an, le cyclone Mitch a dévasté une grande partie de l'isthme centraméricain en laissant derrière lui un drame humain de vaste ampleur. La communauté internationale a réagi avec diligence. La réunion du Groupe consultatif tenue à Stockholm en mai dernier a posé les fondements d'une coopération en vue de la reconstruction, tout en établissant quelques objectifs et principes communs qui sont énoncés dans la Déclaration de Stockholm du 28 mai. De même que nous avons vivement engagé les pays d'Amérique centrale à mettre en pratique les engagements qu'ils ont pris, nous espérons que les pays donateurs seront en mesure d'acquitter sans tarder les contributions qu'ils ont promises.

En vue précisément de veiller à ce que le processus ainsi entamé ne perde pas son élan initial, un mécanisme de suivi de la Déclaration de Stockholm a été mis en place à Madrid le 13 septembre, et l'Espagne se félicite d'en assurer provisoirement le secrétariat.

L'Espagne s'est jointe aux efforts déployés dès le début par l'Union européenne pour coopérer avec les pays

touchés en leur apportant une assistance humanitaire et une aide pour la reconstruction.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

J'informe les membres que l'Assemblée se prononcera sur les projets de résolution A/54/L.24/Rev.1 et A/54/L.27 à une date ultérieure, afin de laisser le temps d'examiner les incidences de ces deux projets de résolution sur le budget-programme.

Point 21 de l'ordre du jour

Université pour la paix

Rapport du Secrétaire général (A/54/312)

Projet de résolution (A/54/L.30)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant du Costa Rica, qui va présenter le projet de résolution A/54/L.30.

Mme Vargas (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : C'est un privilège pour moi de prendre la parole à l'Assemblée générale sur le point 21 de l'ordre du jour intitulé «Université pour la paix», au nom des pays d'Amérique centrale : le Guatemala, El Salvador, le Honduras, le Nicaragua, le Costa Rica et le Panama, ainsi que la République dominicaine.

L'Université pour la paix a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 5 décembre 1980 et a pour objectif essentiel d'encourager la recherche de la paix à travers l'éducation. Elle est guidée par les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et vise à promouvoir les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de sa propre Charte.

Les programmes de l'Université ont pour thèmes centraux la paix, l'éducation, la communication, la concertation et les droits de l'homme. Certains facteurs ayant une incidence directe ou indirecte sur la paix, tels que l'environnement, les ressources naturelles, le développement durable, la qualité de la vie, la technologie et les relations internationales, sont étudiés en relation avec l'impact qu'ils ont sur la paix, et non pas comme des questions isolées. Depuis sa création par la résolution 35/55 de l'Assemblée générale en date du 4 décembre 1980, l'Université s'est consacrée à mettre au point des programmes et activités

découlant de son mandat, qui est devenu encore plus indispensable compte tenu du climat de violence et des conflits armés qui prévalent dans de nombreuses régions du monde, alors même que nous sommes au seuil d'un nouveau millénaire.

Ainsi, en tant que centre international spécialisé dans les études postuniversitaires, la recherche et la diffusion des connaissances au service de la paix et sa promotion universelle, on peut considérer que ses activités répondent à ce besoin évident et urgent. Cela constitue sans aucun doute un défi pour l'Université. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport, publié sous la cote A/54/312. Ce rapport rend compte des diverses activités qui conduisent l'Université pour la paix et des difficultés qu'elle a rencontrées pour mener à bien sa tâche. Il signale en outre les moyens utilisés par le Secrétaire général, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et le Conseil de l'Université pour renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Université pour la paix.

La priorité a été accordée à trois questions étroitement liées : l'appui financier, l'appui politique et la revitalisation de l'Université. Nous appuyons et apprécions de telles mesures et les projets formulés pour l'avenir.

Durant 19 ans, l'Université a mis en oeuvre des programmes de maîtrise dans les domaines des relations internationales, de l'écologie et de la communication pour la paix. Elle a également réalisé un travail approfondi dans les domaines du règlement pacifique des conflits, de l'édification du consensus et de la concertation sociale dans le milieu du travail, ainsi qu'en ce qui concerne la formation internationale des dirigeants de groupes autochtones.

En Amérique centrale, l'Université a apporté sa coopération au processus de pacification avec des projets portant sur l'éducation pour la paix, l'édification d'une culture de paix, les droits de l'homme, les techniques de règlement des conflits et la promotion de la démocratie.

À ce jour, 33 pays ont signé l'Accord international portant création de l'Université et, tout au long de son existence, l'Université a reçu un appui financier de la part des pays suivants : Espagne, Italie, Danemark, Canada, Suède et Pays-Bas, ainsi que des républiques d'Amérique centrale et de l'Uruguay. Elle a également reçu des contributions provenant d'organismes internationaux, d'organisations non gouvernementales et de personnes de bonne volonté.

Au cours du premier semestre de 1997, le Centre mondial de recherche et d'information pour la paix a été mis en place à Montevideo (Uruguay). Le développement de ce Centre a été possible grâce au concours généreux apporté par le Gouvernement du Président de la République d'Uruguay, M. Julio María Sanguinetti.

Dans le contexte de la récente commémoration du dixième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, dont l'intérêt pour la paix réside en particulier dans la protection des enfants touchés par les conflits armés, nous formons le voeu que l'Université pour la paix donne dans ses programmes la priorité à cet aspect de ses activités de promotion de la paix dans le monde. Nous espérons que ce noble objectif sera réalisé au cours du nouveau millénaire.

Puisque j'ai maintenant la parole, je voudrais, au nom des États d'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine, saisir cette occasion pour présenter le projet de résolution qui, nous l'espérons, sera adopté comme les précédents par consensus à l'Assemblée générale. Merci, Monsieur le Président, d'avoir accédé à notre demande.

J'ai donc le plaisir de présenter le projet de résolution au nom des coauteurs suivants : Afghanistan, Algérie, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cambodge, Cameroun, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Irlande, Italie, Jamaïrique arabe libyenne, Jamaïque, Kazakhstan, Koweït, Liban, Libéria, Maroc, Monaco, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Norvège, Oman, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Saint-Marin, Sénégal, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Soudan, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Uruguay et Venezuela.

Le projet de résolution retrace, dans les premiers alinéas du préambule, l'historique de l'Université pour la paix, depuis sa création par l'Assemblée générale dans les résolutions 34/111 du 14 décembre 1979 et 35/55 du 4 décembre 1980, jusqu'à l'adoption de la résolution 50/41 du 8 décembre 1995, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général d'envisager les moyens de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Université pour la paix.

Dans le sixième alinéa du préambule, l'Assemblée générale rappelle qu'elle a récemment adopté la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix. Dans le cadre de ce mandat, l'Université a collaboré avec l'UNESCO à la promotion de la culture de paix.

L'Assemblée générale rappelle également la création par le Secrétaire général d'alors, M. Javier Pérez de Cuéllar, et avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement, d'un Fonds d'affectation spéciale pour la paix alimenté par des contributions volontaires, destiné à doter l'Université des moyens voulus pour s'acquitter de son mandat.

L'Assemblée générale note également avec satisfaction que le Gouvernement uruguayen a créé en 1997, aux termes d'un accord avec l'Université pour la paix, un centre mondial de recherche et d'information pour la paix, antenne régionale de l'Université en Amérique du Sud.

L'Assemblée générale note également avec satisfaction l'action vigoureuse menée par le Secrétaire général, en consultation avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et avec l'appui du Gouvernement costaricien, afin de revitaliser l'Université pour la paix.

Dans les alinéas suivants du préambule, l'Assemblée générale met l'accent sur les activités importantes et multiples organisées par l'Université dans le cadre de ses différents programmes. Ces alinéas donnent notamment l'exemple du programme visant à instaurer une culture de paix en Amérique centrale et dans les Caraïbes, dans le cadre de l'action que mènent l'ONU et l'UNESCO pour promouvoir l'avènement d'une culture de paix. L'Assemblée générale note également les préparatifs d'un colloque à l'occasion de l'Année internationale des personnes âgées, en 1999, au cours duquel l'accent sera mis sur la contribution précieuse que les personnes âgées peuvent apporter à la promotion de la paix, de la solidarité, de la tolérance et de la culture de paix.

Dans les deux alinéas suivants du préambule du projet, l'Assemblée générale prend note des activités importantes et variées menées par l'Université entre 1997 et 1999. Elle considère qu'il importe d'encourager une éducation en faveur de la paix qui serve la cause des valeurs inhérentes à la paix et à la coexistence universelle entre les êtres humains, notamment le respect de la vie, de la dignité et de l'intégrité de tous les êtres humains, ainsi que l'amitié et la solidarité entre les peuples, sans distinction de nationalité, de race, de sexe, de religion ou de culture.

Dans l'alinéa du préambule de la résolution 52/15 du 20 septembre 1997, l'Assemblée générale a proclamé l'année 2000 Année internationale de la culture de la paix. Dans cette résolution, les États Membres, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et tous les peuples du monde sont invités à célébrer une Journée de paix le 1er janvier 2000. Conformément à cet alinéa du préambule, nous demandons qu'il soit ajouté au dispositif du projet de résolution dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui un paragraphe ainsi libellé :

«*Invite* les États Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et tous les peuples du monde à célébrer le 1er janvier 2000 une Journée de paix.»

Dans le dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général, publié sous la cote A/54/312, sur les moyens de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Université pour la paix.

Au paragraphe suivant, l'Assemblée générale, prie le Secrétaire général d'envisager de recourir à l'Université pour la paix à l'appui des efforts qu'il mène pour régler les conflits et construire la paix, étant donné la précieuse contribution que peut apporter l'Université à cet égard.

Aux paragraphes 3 et 4 du dispositif du projet, l'Assemblée générale invite les États Membres, les organismes intergouvernementaux, les organisations non gouvernementales et les particuliers intéressés à contribuer directement au Fonds d'affectation spéciale pour la paix ou au budget de l'Université et invite en outre les États Membres à adhérer à l'Accord international portant création de l'Université pour la paix et à témoigner ainsi leur soutien à un établissement qui a pour mission de promouvoir une culture de paix universelle.

Par le paragraphe 6, l'Assemblée générale décide d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-sixième session la question intitulée «Université pour la paix».

Lorsqu'on parle de paix, on parle d'amour, on parle de tolérance, on parle de familles unies, on parle de peuples frères. L'Université pour la paix nous aide à réaliser ce rêve.

Pour terminer, nous nourrissons l'espoir que ce projet de résolution recevra un accueil favorable de l'Assemblée générale et sera adopté sans vote, comme cela a été le cas dans les années passées.

M. Suh (République de Corée) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général pour son rapport sur l'Université pour la paix (1/54/312). Je voudrais remercier Mme Nury Vargas, du Costa Rica, d'avoir présenté le projet de résolution dont nous sommes saisis. Mes remerciements s'adressent également à M. Maurice Strong, le nouveau Recteur et Président du Conseil de l'Université, pour son exposé de lundi dernier.

Comme on le sait, l'Université pour la paix a été créée par une résolution de l'Assemblée générale, en 1980, en vue de dispenser un enseignement supérieur axé sur la paix à des étudiants venus de divers pays. Cette Université est unique en son genre, car c'est un institut mondial créé par l'Organisation des Nations Unies et la seule université à délivrer un titre universitaire en études sur la paix. Son objectif principal est de promouvoir un esprit de compréhension, de tolérance et de coexistence pacifique entre les peuples. Étant donné que l'année prochaine est proclamée «Année internationale de la culture de paix», le rôle de l'Université et la nécessité qu'elle s'acquitte de son mandat se font plus que jamais sentir.

Malgré sa nature unique et la noblesse de ses aspirations, l'Université pour la paix a connu, au cours des dernières années, une réduction de ses activités, en raison principalement de contraintes financières. Nous notons toutefois avec satisfaction que l'Université est à présent en voie de revitalisation, réussite liée aux effets de la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue au Président récemment nommé, M. Maurice Strong, et aux autres membres du Conseil. Nous sommes heureux de constater que le processus de revitalisation est remis sur les rails depuis mars dernier. À cet égard, nous voudrions louer les nombreuses initiatives et activités entreprises par le Président et les autres membres du Conseil. Nous espérons sincèrement que la réunion du Conseil prévue pour le début de la semaine prochaine sera déterminante pour le lancement d'une Université pour la paix renouvelée.

Je voudrais faire quelques commentaires et suggestions en ce qui concerne les programmes et activités actuels de l'Université. Nous devons concevoir un nouveau moyen d'assurer la paix, car la paix ne saurait se réduire à la simple absence de violence, mais suppose également l'élimination des causes profondes de conflit. Bien que les programmes actuels de l'Université aient accompli la mission globale que lui a confiée l'Organisation des Nations

Unies, nous sommes heureux de constater que les programmes envisagés vont un peu plus loin en se penchant sur le thème de la paix de façon réaliste et globale.

En outre, nous sommes favorables à l'initiative promotrice qui consiste à nommer Membres de l'Université des personnes dotées d'une expérience et d'une valeur exceptionnelles dans le domaine des négociations de paix.

Ma délégation voudrait ajouter que l'Université réussirait certainement mieux dans sa tâche si elle établissait des réseaux académiques virtuels avec d'autres universités et instituts en échangeant des étudiants et des professeurs et en instaurant l'équivalence des crédits d'étude. En outre, ces réseaux pourraient être renforcés par la téléconférence interactive et les programmes sur l'Internet.

À la lumière des mesures étendues actuellement prises pour asseoir l'Université pour la paix sur une base solide, il lui faut trouver un appui financier adéquat et à la mesure de ses activités, venant de diverses sources. Il serait dès lors utile d'envisager des moyens d'attirer à l'Université des contributions privées.

Le Gouvernement coréen a fait des contributions financières et matérielles à l'Université au moment de sa création. Mon gouvernement demeure déterminé à assister l'Université dans ses travaux futurs. C'est dans cet esprit que mon gouvernement s'est porté coauteur du projet de résolution sur l'«Université pour la paix» et nous espérons qu'il sera adopté par consensus.

Mme Ramírez (Argentine) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour l'Argentine de coparrainer le projet de résolution sur l'Université pour la paix. Tous les efforts menés ces dernières années pour mettre fin aux conflits entre les peuples ont souligné la nécessité de créer une culture de paix qui se fonde sur les convictions les plus profondes de l'homme et remplace la culture de violence et de guerre.

Soucieuse d'atteindre cet objectif, l'Université pour la paix a acquis une dimension significative en tant que milieu privilégié pour l'éducation dans un esprit de compréhension, de tolérance et de coexistence pacifique.

Dans ce contexte, cette institution acquiert une importante toute particulière au vu de la réalité que vivent les sociétés touchées par des conflits de longue date et qui ont adopté la guerre comme style de vie. À cet égard, l'Université a une vaste expérience à apporter à la communauté internationale.

Éduquer pour la paix suppose un processus continu et à long terme, qui doit pouvoir compter sur des ressources appropriées. L'Argentine invite les États Membres, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales à verser des contributions directement au Fonds d'affectation spéciale pour la paix ou au budget de l'Université.

Si un plus grand nombre d'États membres de la communauté internationale s'occupent volontairement de ce projet, l'Université pour la paix aura les moyens nécessaires pour diffuser les valeurs qu'elle cultive en priorité et pourra mettre au point des programmes plus ambitieux, qui lui permettront de jouer un rôle accru dans les processus de consolidation de la paix dans les diverses régions du monde.

De par son engagement envers la paix universelle, l'Argentine appuie le projet de résolution présenté par le Costa Rica parce qu'elle estime qu'une éducation axée sur la paix est un premier pas vers l'instauration de ce concept de paix en tant que valeur universelle.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer nos remerciements au Secrétaire général pour son rapport sur l'Université pour la paix (A/54/312) qui est complet, sincère et centré. Nous avons noté avec satisfaction les mesures prises par le Secrétaire général pour établir le contrôle et l'obligation redditionnelle voulus dans les domaines de l'administration, du personnel et des finances de l'Université.

Nous nous félicitons des mesures prises par le Secrétaire général en vue de revitaliser cette noble institution. Nous sommes redevables au Gouvernement costa-ricien de l'appui qu'il continue de fournir à l'Université. Les conseils et l'appui de M. Federico Mayor, ancien Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, au renforcement de cette institution appellent une gratitude toute particulière.

Nous pensons qu'avec l'entrée en fonction de M. Maurice Strong, nouveau Président du Conseil, cette institution inspire tout naturellement un plus grand optimisme et une plus grande confiance.

Le Bangladesh s'est porté coauteur des projets de résolution sur l'Université pour la paix depuis sa création en 1980. Il en est de même cette année pour le projet de résolution A/54/L.30, et nous exhortons l'Assemblée à l'adopter par consensus. Ma délégation voudrait exprimer son plein appui à la proposition de la représentante du Costa Rica concernant l'inclusion d'un nouveau paragraphe dans

le dispositif du projet, lié à la commémoration d'une Journée de paix, le 1er janvier 2000. Nous pensons que cette proposition mérite notre appui et nous espérons qu'il sera possible d'obtenir le soutien de l'Assemblée dans son ensemble.

Nous reconnaissons le rôle joué par l'Université et partageons la conviction selon laquelle cette institution peut contribuer efficacement à la cause de la paix et du bien-être de l'humanité. Les conflits dans le monde nous rappellent la nécessité d'une recherche sur la paix et d'une éducation en faveur de la paix. La complexité des nouveaux conflits nécessite une meilleure compréhension des facteurs qui déterminent les événements en de telles situations.

À cet égard, nous nous félicitons des changements envisagés dans le programme de l'Université. Nous notons avec satisfaction que les futurs programmes seront sensiblement élargis de manière à couvrir d'autres thèmes pertinents. L'inclusion de thèmes tels que la culture universelle de la paix, l'environnement, le développement économique, la démocratie et le rôle des médias, est une mesure opportune qui va dans la bonne direction.

Nous aimerions voir l'Université pour la paix assumer une dimension réellement universelle et une vocation mondiale effective. Elle devrait pouvoir attirer des personnes du monde entier et rassembler le plus grand nombre de ceux qui travaillent pour la paix. Elle devrait pouvoir démontrer son utilité aux individus — hommes, femmes et enfants — et aux sociétés et nations dans différentes régions du monde.

Nous pensons que la Déclaration et le Programme d'action des Nations Unies sur une culture de la paix, adoptés par l'Assemblée générale en septembre dernier, peuvent fournir des orientations utiles et une contribution substantielle à l'élaboration du contenu futur des programmes et cours de l'Université pour la paix. Chacune des neuf sections du Programme d'action sur une culture de la paix peut constituer un domaine d'étude touchant aux situations conflictuelles réelles et potentielles. De telles études peuvent fournir une contribution extrêmement utile à la prise de décisions et de mesures visant à empêcher des conflits. Nous voudrions également voir ce document sur une culture de la paix inclus dans le cours de maîtrise en matière de droits de l'homme et d'éducation pour la paix.

Nous sommes convaincus que le dirigeant engagé qu'est M. Maurice Strong contribuera substantiellement à la Décennie des Nations unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme. À cet effet, je voudrais dire

que conformément à l'engagement pris à l'appel de La Haye pour la Conférence de la paix, en mai dernier, par le Premier Ministre, Cheikh Hasina, les thèmes de la paix et des droits de l'homme ont été introduits dans les écoles primaires et secondaires du Bangladesh. Nous espérons vivement que les programmes de l'Université pour la paix encourageront et rapprocheront de telles initiatives à travers le monde.

Il est troublant de voir que la situation financière de l'Université demeure précaire. Il est décevant de noter que des ressources limitées ont réduit substantiellement les activités d'une institution créée pour de nobles objectifs. L'objectif pour lequel cette institution a été créée par l'Assemblée, il y a deux décennies, demeure toujours d'actualité. Donnons à l'Université que nous avons créée les moyens de réaliser les objectifs fixés.

Nul ne conteste qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Nous avons dû évaluer trop souvent le coût des guerres. L'histoire se répète et nous n'avons pas su apprendre par l'expérience. Le coût humain, qui est immense, demeure une lourde charge pour notre conscience collective. L'urgence d'un appui à la diplomatie préventive et aux efforts de paix ne peut être sous-estimée. En dernier ressort, la victime de tout conflit est l'humanité; en dernier ressort, aussi, la cause est humaine. Il ne devrait donc pas être trop difficile pour les humains de vivre en paix et de laisser les autres vivre en paix. Nous avons besoin pour cela d'apprendre la paix, d'enseigner la paix et de prêcher la paix — donc, d'une culture de la paix. Vu ses moyens, l'Université pour la paix peut contribuer substantiellement à cet objectif. Il est clair que nous voudrions tous voir l'Université agir davantage en faveur de la paix, objectif suprême consacré dans la Charte des Nations Unies. Il est également vrai que ce sont notre volonté et notre attention qui peuvent faire la différence.

M. Belfort (Haïti) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la délégation haïtienne pour apporter le plein soutien de la République d'Haïti à la résolution A/54/L.30 relative au renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Université pour la paix, qui a son siège au Costa Rica. Je profite aussi de l'occasion pour saluer, au nom du peuple et du Gouvernement haïtiens, la mémoire de tous ces femmes et hommes de bonne volonté qui sont tombés au service de la paix et des Nations Unies. Comme on le sait déjà, l'Université pour la paix a été créée, il y a de cela 19 ans, dans le but de doter l'humanité d'une institution d'envergure internationale vouée à l'enseignement, à la promotion et à la diffusion des idées de paix, de coexistence pacifique et de coopération entre les peuples.

À un moment où un certain réalisme étroit domine encore l'esprit et le système actuel des relations internationales, on ne peut que saluer et admirer le travail certes embryonnaire mais essentiel, accompli par les responsables de cet établissement d'enseignement supérieur. Comme le Pape Jean-Paul II l'avait si bien remarqué, il y a quelques années de cela, la paix est l'autre nom du développement; ces deux concepts sont pour ainsi dire devenus interactifs. D'ailleurs, c'est ce qu'a fait ressortir en filigrane le Secrétaire général dans son rapport A/54/312, consacré à l'Université pour la paix. Ne nous dit-il pas que

«les liens entre le développement économique et le maintien de la paix sont d'une importance fondamentale»?

et que

«le maintien de la paix dans le siècle qui s'ouvre sera lié à la réalisation de modes de développement plus équitables propres... à réduire la pauvreté... et les motifs de conflit»? [A/54/312, par. 18 g]

Notre Secrétaire général touche ainsi par sa remarque judicieuse un élément essentiel de la dynamique des relations inter-étatiques, car bien des conflits qui agitent notre monde et sèment le deuil au sein des populations, n'ont-ils pas leur source dans une certaine absence de solidarité et un processus lent mais progressif d'exclusion?

La délégation haïtienne a pris bonne note du rapport A/54/312 du Secrétaire général et l'en remercie vivement; bien qu'il ne soit consacré qu'aux moyens envisagés en vue de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Université pour la paix, sa lecture profonde et sereine permet de saisir les véritables enjeux du prochain millénaire, qui peuvent être inclus dans la notion de «sécurité humaine». Cette nouvelle notion sera sans aucun doute au coeur de la problématique de la société globale du XXIe siècle, car sur une planète où s'installe de plus en plus un nouveau système de création de la richesse fondé sur les nouvelles technologies, il sera de plus en plus intolérable que continue à se creuser le fossé entre les bénéficiaires du processus de mondialisation et ceux que Frantz Fanon appelait «les damnés de la terre». Dans un monde encore régi par un réalisme étroit, parfois stérile mais toujours destructeur, il est évident que ceux qui envisagent un lendemain meilleur pour l'humanité auront beaucoup à faire pour impulser définitivement cette dynamique du changement si nécessaire à un développement humain durable.

C'est dans cette perspective que s'inscrit sans aucun doute la philosophie qui sous-tend le programme et l'action de l'Université pour la paix. Cette institution a déjà 19 ans, période au cours de laquelle elle a acquis une certaine maturité et démontré la validité de son projet, ce qui a incité l'Organisation des Nations Unies et une institution spécialisée comme l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à prendre les dispositions nécessaires afin de revitaliser l'Université pour la paix, d'élargir ses programmes et moyens d'action afin de lui permettre d'accomplir sa mission fondamentale, à savoir, réduire les obstacles et les menaces à la paix et aux progrès dans le monde, non pas en recourant, bien entendu, au trop fameux Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, mais en faisant appel à ce qu'il y a de plus noble chez l'être humain : son sens de la solidarité, son désir de communier avec ses semblables et avec la nature, en un mot tout ce qui lui confère sa valeur morale et spirituelle. André Malraux dans ses *Antimémoires* nous suggère que le XXIe siècle sera religieux ou ne sera pas, la religion étant prise ici dans le sens de la relation que nous entretenons avec la terre, les êtres vivants et le cosmos. La délégation haïtienne saisit donc l'occasion qui lui est offerte pour féliciter les responsables de l'Université pour la paix d'avoir pensé à inclure dans leurs programmes l'enseignement de ces valeurs éthiques et spirituelles qui peuvent servir de propédeutique à l'établissement d'une véritable culture de la paix.

Dans la Convention créant l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, il est énoncé que «les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix». Dans ce XXIe siècle qui s'annonce il appartiendra à l'Assemblée générale de faire de cette Université un créneau de choix dans le dispositif de défense de la paix. Cette ouverture nous permettra peut-être de faire reculer cet esprit de clocher, ces égoïsmes stériles et destructeurs qui n'en finissent pas d'endeuiller l'humanité, et de laisser s'étendre les virus de la guerre et de la pauvreté. Une Université pour la démocratie, pour le développement et pour la paix.

Face aux menaces qui n'en finissent pas de nuire à la sécurité humaine, la délégation haïtienne renouvelle son appui à l'Université pour la paix et à ses responsables et invite par la même occasion l'Assemblée générale à accorder un ferme soutien au projet de résolution A/54/L.30 destiné à renforcer cette institution et lui permettre ainsi de remplir sa mission fondamentale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/54/L.30, tel qu'oralement révisé.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/54/L.30, tel qu'oralement révisé?

Le projet de résolution A/54/L.30, tel qu'oralement révisé, est adopté (résolution 54/29).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 21 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 45.